



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1837**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1837 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs comprenant l'aménagement d'une surface synthétique à la nouvelle école secondaire de Vaudreuil-Dorion, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense de 1 872 406,97 \$ et un emprunt de 1 441 406,97 \$ »

a été adopté par le conseil municipal le 1^{er} mai 2023 et modifié par la résolution 25-04-0242, adoptée le 7 avril 2025.

QUE le règlement a été approuvé le 26 mai 2025 conformément à la loi pour un emprunt de 1 441 406 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 30 mai 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca